

Compte-rendu :

2^e réunion plénière du 18 septembre 2025

1. Les représentants des partenaires de la démarche

- **Céline Colucci**, Déléguée générale, les Interconnectés
- **Clément Baylac**, Conseiller économie, Intercommunalités de France
- **Jules Podczaski**, Conseiller, les Interconnectés
- **Laure Casellas**, Chargée de communication et de déploiement à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
- **Claire Laurenziani**, Chargée de déploiement de la Suite territoriale, ANCT
- **Thibault Chambert-Loir**, Responsable projet de la Suite territoriale, ANCT

2. Rappel des sujets et problèmes identifiés lors de la première réunion

- Connaissance des obligations légales mais difficultés pour s'y conformer et mener des actions (besoin de clarté, manque de moyens financiers, humains, techniques)
- Renforcer la dimension politique du numérique (acculturer les élus et agents, élaborer une feuille de route numérique responsable)
- Diffuser davantage de retours d'expérience de petites structures (lutter contre le sentiment « ce n'est pas pour nous »)
- Renforcer la mutualisation et clarifier les organisations pertinentes (ex : adhésions à un groupement d'intérêt public comme Recia en Centre-Val de Loire ou à un consortium pour l'archivage électronique - Légiris)
- Engager le chantier de l'accessibilité numérique (élaborer des déclarations d'accessibilité, renforcer la responsabilité des éditeurs de logiciels et la place qu'ils accordent à la sécurité)
- Rôle de l'État (« effort du haut ») pour que les collectivités progressent dans leur appropriation du numérique (accompagnement financier et technique, actions auprès des éditeurs de logiciels)

3. Tour de table des participants

Collectivités	Personnes présentes	Interventions
Communauté de communes (CC) Bugey Sud	• Aurore Pugin-Bron, conseillère numérique	• Conseillère depuis 2021 • 41 communes essentiellement rurales pour un peu plus de 35 000 habitants • Conseillers numériques France Service présents (politique d'inclusion numérique)

CC Pontivy Communauté	• Églantine Aloyol, Directrice du pôle ressources et DPD¹ de la collectivité et du CIAS² • Jean-François Patris, DSI et directeur du service commun	• 25 communes et près de 50 000 habitants • Service commun regroupant 14 communes de la CC et 3 établissements (CIAS, CCAS³ et l'office de tourisme)
Communauté d'agglomération (CA) Porte de l'Isère (CAPI)	• Christine Sadin, vice-présidente déléguée à la Stratégie numérique • Lucien Bernaz, DSIN	• 22 communes et 110 000 habitants • 850 agents • Membre de Déclic • 2 typologies de communes (peuplées et rurales) • Offres diversifiées (services communs, prestations de services) • Service informatique commun à la CA et à deux communes-membres • Politique numérique à porter sur le long-terme pour convaincre les élus (exemple : cybersécurité)
CA de Blois (Agglopolys)	• Francis Béguet, directeur du numérique	• 110 000 habitants • 1 800 agents • Direction mutualisée entre la CA, la ville-centre (Blois) et le CIAS
CA Villefranche-Beaujolais-Saône	• Corentin Leblanc, DSI	• 18 communes et 70 000 habitants • DSI mutualisée entre la ville-centre (Villefranche-sur-Saône) et la CA • Groupements de commande avec d'autres communes-membres • DSI davantage tournée vers le numérique responsable et l'inclusion numérique

4. Rendre ses services numériques accessibles

Difficultés pour réaliser une déclaration d'accessibilité

Corentin Leblanc (CA Villefranche-Beaujolais-Saône) :

- ⇒ Sites internet de la CA et de la ville-centre récemment refondus (« conscients de cette obligation ») avec la mise en place d'outils pour renforcer leur accessibilité
- ⇒ Audit et déclaration « toujours en suspens » (questionnement sur qui porte la responsabilité et prend en charge de ce volet)

Lucien Bernaz (CAPI) : Plusieurs freins identifiés

- ⇒ Le grand nombre de projets que la DSI doit traiter (« déferlante » d'obligations numériques)

¹ Déléguée à la protection des données

² Centre intercommunal d'action sociale

³ Centre communal d'action sociale

- ⇒ Le coût (« relativement cher ») pour augmenter l'accessibilité (en 2005 la montée en compétence d'une technologie SharePoint labellisée RGAA avait représenté une hausse de 20 % du montant total du site de la collectivité)
- ⇒ La lourdeur des alternatives textuelles à mettre en place

Francis Béguet (Agglopolys) :

- ⇒ Peu de leviers d'action sur les logiciels et progiciels des éditeurs
- ⇒ Déclarations effectuées sur une partie des sites (mais certaines sans audits) et schéma pluriannuel à élaborer

Aurore Pugin-Bron (CC Bugey Sud) :

- ⇒ Déclaration effectuée par une société externe et état de conformité détaillé sur le site internet de l'intercommunalité

Églantine Aloyol (CC Pontivy Communauté) :

- ⇒ Déclaration d'accessibilité mise en ligne mais audit réalisé par l'éditeur du site (« juge et partie ») et interrogations sur sa valeur juridique

Renforcer l'accessibilité des outils & sites numériques des collectivités pour les agents

Céline Colucci (les Interconnectés) :

- ⇒ Travaux en cours dans le cadre d'une feuille de route État/collectivités pour que ces dernières aient un accès facilité aux fonds du FIPHFP⁴ via le portail de la DINUM

Lucien Bernaz (CAPI) :

- ⇒ Doit-on mettre en conformité un logiciel pour le rendre accessible à tous ou doit-on équiper les agents handicapés (exemple : informaticien mal-voyant) de solutions adaptées (et quelle serait la participation financière sur l'adaptabilité du poste de travail) ?

Jean-François Patris (CC Pontivy Communauté) :

- ⇒ Il s'agit d'un mode d'inclusion plus général que l'accessibilité numérique et au-delà de la conformité au RGAA (qui doit être un « tremplin » pour améliorer l'ergonomie des postes de travail)

Les mesures phares du RGAA

Corentin Leblanc (CA Villefranche-Beaujolais-Saône) :

- ⇒ Outils mis en œuvre (alternatives textuelles, contrastes) mais difficultés pour aller jusqu'à la déclaration d'accessibilité et l'audit (faute de temps)

Céline Colucci (les Interconnectés) :

- ⇒ C'est un thème qui est lié à la communication et à la mise en page du site (le FALC⁵ aide à la compréhension de toute une partie de la population et participe à son inclusion numérique)

⁴ Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

⁵ Facile à lire et à comprendre

Mettre en place un plan d'action

Corentin Leblanc (CA Villefranche-Beaujolais-Saône) :

- ⇒ Un plan d'action suppose une gouvernance et des personnes identifiées pour la porter (question de légitimité)

Christine Sadin (CAPI) :

- ⇒ Difficultés à solliciter les élus (surtout dans les communes de moins de 1 000 habitants) sur les sujets du numérique et d'accessibilité
- ⇒ Enjeu pour que la politique RH « aille vers le numérique » (pour ne pas « subir » le sujet du handicap)

5. Favoriser la coopération avec les acteurs privés et publics

Place des opérateurs publics de services numériques (OPSN)

Lucien Bernaz (CAPI) :

- ⇒ Questionnement lié au désengagement de la ville de Lyon de Microsoft (80 % du parc passerait sous des systèmes libres de droit) qui bascule vers une offre basée sur la suite libre proposée par le Sitiv (coûts divisés par 4)
- ⇒ La mutualisation des services peut créer des difficultés pour réaliser des projets en phase avec le projet de la collectivités (« ensemble on va plus loin mais pas toujours où on le voudrait »)
- ⇒ Questionnement sur la contribution financière demandée aux intercommunalités pour être l'opérateur de l'offre de l'État (outils de la Suite territoriale) pour les communes

Corentin Leblanc (CA Villefranche-Beaujolais-Saône) :

- ⇒ Au-delà de leur présence certains OPSN sont « teintés politiquement » (ce qui peut impacter le choix d'y adhérer ou non)
- ⇒ Interrogations sur le financement, la compétence et les ressources à mobiliser pour que les intercommunalités soient des vecteurs de mutualisation auprès de leurs communes-membres, sans quoi elles ne se sentent pas concernées (les plus petites adhèrent peu à des groupements d'achat)

Jean-François Patris (CC Pontivy Communauté) :

- ⇒ Le maillon régional pourrait être le plus pertinent pour diffuser l'offre de services des OPSN via les intercommunalités (exemple : elles sont les porteurs financiers et mettent à disposition de leurs communes-membres les ressources de Mégalis Bretagne)

Céline Colucci (les Interconnectés) :

- ⇒ Emmanuel Vivé (président de Déclic) confirme que le niveau d'efficacité est plus important quand les OPSN s'appuient sur les intercommunalités pour accompagner les communes plutôt qu'en travaillant « commune par commune » (contrairement à ce qui se fait encore beaucoup)

Christine Sadin (CAPI) :

- ⇒ Les élus de l'intercommunalité et des communes ont besoin de visibilité pour inscrire la mutualisation dans leur budget

Responsabiliser les prestataires et centrales d'achat

Corentin Leblanc (CC Villefranche-Beaujolais-Saône) :

- ⇒ Changement de paradigme lié à la part croissante des centrales d'achat dans la commande numérique des collectivités où la mise en concurrence et la rédaction de cahiers des charges ne sont plus « la norme »

Lucien Bernaz (CAPI) :

- ⇒ Acheter « sur étagère » peut être une erreur si les besoins ne sont pas clairement identifiés
- ⇒ Les centrales d'achat représentent un levier de simplification pour réduire les délais entre le besoin identifié et la réponse apportée, mais la collectivité est régulièrement obligée de vérifier la conformité des solutions aux normes en vigueur (RGPD, RGAA, etc.) et elle « ne maîtrise rien » dans l'exécution avec les centrales d'achat
- ⇒ Contraindre plus fortement les éditeurs à respecter la législation permettrait aux collectivités de « gagner du temps » (en sachant qu'elles paieront cette mise en conformité des prestataires via des hausses de tarifs)

6. Assurer la montée en compétence des acteurs de la filière cybersécurité

Céline Colucci (Les Interconnectés) :

- ⇒ Les Interconnectés et Intercommunalités de France sont très mobilisés auprès de l'ANSSI et de l'État afin que les besoins des collectivités, notamment les plus petites, soient pris en compte (Groupe de travail avec l'ANSSI pour accompagner l'élaboration de la loi et sa mise en application). Parmi les points identifiés : besoin de moyens financiers, de montée en compétences des agents publics et des prestataires privés.

Lucien Bernaz (CAPI) :

- ⇒ Proposition commerciale d'un cyber-assureur comportant la venue d'une équipe dédiée de professionnels pour aider l'intercommunalité en cas de cyber-attaque (pour 15 000 euros/an)

7. La Suite territoriale

Présentation du projet

Thibault Chambert-Loir (ANCT) :

- ⇒ Projet initié à la fin de l'année 2023 pour répondre à la problématique des cyberattaques visant les collectivités (notamment les plus petites) et à leur faible ou mauvais outillage numérique (en 2025 un tiers des communes ne disposent pas d'un nom de domaine institutionnel)

- ⇒ L'objectif est de développer cette plateforme sécurisée en mettant à disposition des collectivités un nom de domaine institutionnel, une messagerie et des adresses mail professionnelles et un espace de stockage minimal
- ⇒ L'ANCT met à disposition des collectivités des services en ligne permettant d'évaluer leur présence numérique au sein de [l'Observatoire de la Présence Numérique des Territoires](#)
- ⇒ Outils conçus et testés avec et pour les collectivités

Claire Laurenziani (ANCT) :

- ⇒ L'ANCT contractualise avec des structures de mutualisation pour déployer la Suite territoriale auprès de leurs adhérents en créant une offre à part entière de leur catalogue d'offres de services numériques.
- ⇒ Les intercommunalités qui le souhaitent peuvent également contractualiser avec l'ANCT pour déployer ces services pour leurs communes membres.
- ⇒ En se connectant via ProConnect, chaque agent ou élu dispose d'une identité numérique professionnelle qui lui donne accès à l'ensemble des outils de la Suite territoriale

Lucien Bernaz (CAPI) :

- ⇒ Beaucoup de petites communes restent très attachés à l'offre Microsoft 365 (« tendance de fond constatée au niveau local »). Se tourner vers la Messagerie de la Suite territoriale et abandonner Outlook sera compliqué pour les collectivités

Églantine Aloyol (CC Pontivy Communauté) : On constate que les communes ayant des adresses de messagerie en « .bzh » et des sites internet en « .fr » apparaissent non conformes, pourquoi ?

- ⇒ **Claire Laurenziani :** Le nom de domaine utilisé sur le site internet et celui utilisé dans l'adresse mail sont différents, ce qui déclenche une alerte destinée à sensibiliser la commune (« ce n'est pas grave »)

Claire Laurenziani (ANCT) :

- ⇒ Travail auprès des OPSN pour intégrer leurs annuaires d'identité et services à ProConnect, afin que les collectivités qui se proconnectent y aient accès « en un seul clic »
- ⇒ Toujours en phase de test et de construction pour s'assurer que les interfaces soient cohérentes avec tous les profils de communes cibles (« n'hésitez pas à nous solliciter ») d'ici le déploiement à l'échelle nationale à partir du 1^{er} janvier 2026

Lucien Bernaz (CAPI) : quelle est la procédure de création d'un compte par un OPSN pour une commune ?

- ⇒ Si une commune souhaite accéder à un service de la Suite territoriale, elle doit se proconnecter et est rattachée au fournisseur d'identité de son intercommunalité
- ⇒ L'intercommunalité peut jouer le rôle d'un « opérateur centralisé » pour ses communes-membres auprès de l'ANCT (jouant ainsi le rôle structure de mutualisation)
- ⇒ Un espace opérateur sera fourni aux structures de mutualisation pour suivre l'utilisation des services par leurs communes-adhérentes

8. Prochaine étape de la démarche

3^e réunion plénière : 9 décembre 2025 – 9h/11h

- Synthèse des besoins identifiés & attentes
- Proposition de plan d'action d'accompagnement des territoires à déployer à la suite des élections de 2026
- Lien de connexion :

[Rejoignez la réunion maintenant](#)

ID de réunion : 369 678 629 782 1

Code secret : t7PX2yA2

Contact :

Jules PODCZASKI

Conseiller numérique

jpodczaski@interconnectes.com

Tel 06.59.03.72.70